// L'AMI DU CLERGÉ

Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur
Chan. R. DESVOYES, Codirecteur

69e ANNEE (7e Série)
N° 12 — 19 MARS 1959

L'EGLISE DE FRANCE
de 1918 à 1958

(Voir *Ami* du 19 février 1959)

Première partie : de 1918 à 1939

2e ARTICLE

SOMMAIRE

VIII. Les mouvements spécialisés. — IX. La condamnation de l'Action française. — X. Les chantiers du Cardinal. — XI. Le renouveau liturgique. — XII. La situation religieuse, à la veille de la seconde Guerre.

VIII
Les mouvements spécialisés

Le fait le plus important qui se soit produit dans la vie religieuse de l'Eglise de France est, sans contredit, l'organisation de l'Action catholique française, qui se situe de 1927 à 1931, mais dont les origines remontent beaucoup plus loin.

L'Action catholique du XXe siècle se relie étroitement en effet à celle du XIXe. Les apôtres laïques d'aujourd'hui sont les successeurs de Montalembert, d'Armand de Melun, d'Ozanam, de La Tour du Pin, d'Albert de Mun, de Léon Harmel, et de plusieurs autres moins notables. Un rapide coup d'œil sur la genèse de nos mouvements spécialisés va nous en fournir la preuve.

On appelle « mouvements spécialisés », les formes d'Action catholique adaptées aux divers milieux sur lesquels il est possible et désirable d'agir. L'Action catholique française, dite *générale*, devait donc engendrer des mouvements spécialisés. M. Dansette a dressé un excellent tableau de ces mouvements. Et il les rattache, très justement, à ce qu'il nomme « la vieille Association catholique de la Jeunesse française » — A.C.J.F. — qui datait de 1886. C'était en effet le 29 mars de cette année-là, que le comte Albert de Mun avait proposé à Robert de Roquefeuil et à cinq autres jeunes gens un projet d'Association pour l'instauration d'un ordre social chrétien. En 1898, l'Association avait tenu à Besançon un Congrès presque triomphal. On y avait entendu les orateurs les plus prestigieux : de Mun, de Magallon, Paul Lerolle, Marc Sangnier, Fonsegrive, Brunhes et Brunetière. Dès cette date, le baron de Montenach avait ouvert des anticipations étonnantes sur la « spécialisation » :

« Viser à l'apostolat du semblable par le semblable... Moins occuper nos étudiants des ouvriers et des enfants des patronages que de leurs camarades universitaires.. Former parmi les ouvriers des groupes d'apôtres capables d'exercer dans leurs ateliers une action sociale sérieuse et positive sans avoir besoin de l'atmosphère factice d'un cercle. »

C'étaient là des vues d'avenir au premier chef. L'A.C.J.F. avait connu des développements remarquables sous ses présidents successifs : Henry Reverdy (1897-1899), Henri Bazire (1899-1904). En cinq ans on passait de 100 groupes à 1100. La devise de Bazire avait été : « *Sociaux parce que catholiques* ». Après lui, Jean Lerolle (1904-1909) insistait sur l'*action en profondeur*. Pierre Gerlier (1909-1913) se faisait l'apôtre de l'*intensité de la vie chrétienne*, et prouvait, par son exemple, que l'Action catholique pouvait conduire aux saints-ordres, à l'épiscopat, au cardinalat. Après lui, A. Souriac sauvait l'Association des ruines de la guerre et présidait à sa reconstitution au lendemain du cataclysme. Charles Flory, prenant pour devise : « *Civiques parce que sociaux* », renforçait son unité et sa vitalité, de 1922 à 1926. Enfin, ce fut sous la présidence de François de Menthon (1926-1929) que l'A.C.J.F. apporta son patronage au premier mouvement spécialisé, la J.O.C., dont nous allons dire l'origine.

Bien que l'A.C.J.F. ait été à certains égards insuffisante, il est équitable de reconnaître son activité et sa haute bienfaisance :

« L'A.C.J.F. ne mord pas sur la classe ouvrière. Les ouvriers catholiques eux-mêmes ne manifestent aucun enthousiasme à l'égard de cercles d'études dirigés par des bourgeois dont l'optique, les préoccupations, les problèmes, sont ceux de leur milieu. Comment un jeune ouvrier parlerait-il dans un cercle d'études de son salaire, de l'emploi qu'on en peut faire, devant le fils du patron avec lequel il en discute d'ailleurs le montant ? »[1]

M. Charles Flory avait bien vu cette lacune. En 1925, il faisait nommer une « commission ouvrière » et commencer le lancement d'un périodique ouvrier.

Il y avait donc quelque chose dans l'air, quand naquit la J.O.C. Elle nous vint, fait assez rare, d'un pays voisin. Nous disons rare, non parce que les Français rougissent de copier ce qui vient d'ailleurs, mais parce qu'il est plus fréquent qu'ils donnent l'exemple aux autres, en matière d'invention apostolique.

Le fondateur de la *Jeunesse ouvrière chrétienne* ou J.O.C. est le chanoine Joseph Cardijn, aujourd'hui prélat romain. Il naquit le 13 novembre 1882 à Hal, dans le Brabant belge. Son père était un ouvrier, devenu petit détaillant en charbon ; sa mère, italienne d'origine, mais née en Belgique, avait été servante de café ; ils avaient 5 enfants, dont l'aîné était Joseph. Il était élève au Séminaire

[1] A. Dansette, *loc. cit.*, 88-89.

de Malines, quand il fut appelé au chevet de son père mourant. Et c'est alors qu'il fit le serment, sur ce corps usé par le travail, de se consacrer au salut de la classe ouvrière. Il s'était aperçu, durant ses vacances de séminariste, que ses anciens camarades, devenus ouvriers fuyaient sa soutane, comme de quelqu'un qui a passé de l'autre côté de la barricade. Prêtre en 1906, il fut d'abord professeur au Petit Séminaire, alla à Londres étudier de près les Trade-Unions, fut nommé, en 1912, vicaire à Laecken, banlieue socialiste de Bruxelles. Il commença par grouper en cercles d'études quelques petites ouvrières de 12 à 13 ans, ne sachant ni lire ni écrire, puis les lança immédiatement en des enquêtes qui préludaient aux méthodes jocistes : il s'agissait de leur faire toucher du doigt les maux d'ordre matériel, moral et religieux qui ravageaient le monde ouvrier. Ensuite il fonda un cercle de jeunes ouvriers, en leur appliquant les mêmes méthodes.

En 1915, le cardinal Mercier lui confie la direction des œuvres sociales de Bruxelles et le nomme aumônier des syndicats chrétiens de cette ville. Mais c'était la guerre. Il fut emprisonné deux fois par les Allemands. Enfin, en 1924 — non en 1925 — il fonde la *Jeunesse ouvrière chrétienne*, et comme des objections s'élevaient contre lui, le cardinal l'envoya à Rome pour soumettre ses initiatives au pape. Ce fut l'entrevue fameuse de 1925, au cours de laquelle Pie XI prononça le mot devenu historique, mais qu'il faut interpréter avec mesure :

« Le plus grand scandale du XIX^e siècle, c'est qu'en fait l'Eglise ait perdu la classe ouvrière ! » [2]

La grande innovation de l'abbé Cardijn fut de comprendre que la religion ne pouvait être apportée à la classe ouvrière par une autre classe, comme le croyaient les œuvres traditionnelles, et comme le croiront bientôt les « prêtres-ouvriers », mais par le dedans, par des ouvriers se faisant les apôtres de leur milieu même.

En France, un admirateur de l'abbé Cardijn, l'abbé Guérin, organisa dès 1926 un groupe de jeunes ouvriers à Clichy. N'oublions pas de rappeler la création, en 1923, de l'*Union ouvrière de Puteaux*, par l'abbé Thorel, second vicaire de la paroisse, bien qu'il ne s'agît là que d'une œuvre d'adultes. La J.O.C. française, date bien de 1927 et au cours de cette année-là, l'abbé Cardijn vint plusieurs fois à Paris, pour en appuyer le lancement par l'abbé Guérin. Il faut reconnaître que, dans le milieu ouvrier catholique, à cette date, on se méfie un peu de l'A.C.J.F., qui apparaît comme une organisation « bourgeoise ». Mais l'abbé Guérin éprouve le besoin de se couvrir du manteau d'une Association classée, qui a fait ses preuves, et qui est nationale. Du côté de l'A.C.J.F., se révèlent également quelques hésitations. « On y craint, dit D., qu'une ségrégation des cercles d'études par milieux, suscite un esprit de luttes de classes. » Au Congrès de Rouen, en avril 1927, l'A.C.J.F. ouvre tout de même ses portes à la J.O.C. qui garde cependant son autonomie. Quatre mois plus tard, la J. O. C. sera représentée au Comité général de l'A. C. J. F. Et le pas sera décisif.

Partout où l'A.C.J.F. est à l'œuvre, c'est-à-dire dans tout le pays, des groupes de Jeunesse ouvrière catholique se constituent. Du reste, les chiffres attestent la croissance prodigieusement rapide de la J.O.C. A la fin de 1927, on compte 9 fédérations et 35 sections. Dès 1930, on atteint 42 fédérations et 303 sections. Le point culminant sera touché en 1937 avec 86 fédérations et 734 sections. A cette dernière date, on comptait 500 sections en formation. Le nombre de ces dernières était donc de 1234, groupant 50.000 jeunes travailleurs. Par dessus tout, la J.O.C. a l'esprit conquérant. Elle a confiance dans l'avenir. Une brochure explicative le proclame officiellement.

« C'est, y lit-on, un mouvement de conquête où de jeunes salariés... se donnent tout entiers à la rude tâche de relèvement spirituel et matériel du milieu ouvrier et de rénovation intégrale de la vie ouvrière... »

Il existe au sein de la J.O.C. un esprit d'enthousiasme qui rappelle les premiers temps du Sillon, mais en contact plus étroit avec le réel.

Au Congrès de 1937, qui sera le dixième anniversaire de l'œuvre, l'idéal très élevé de ces jeunes sera exposé en ces termes :

« ...Les travailleurs ne vivent pas pour travailler, mais travaillent pour mener une vie humaine. Nous ne pouvons admettre par conséquent à aucun prix que l'usine, le bureau ou l'atelier, puisse mettre obstacle à la réalisation de cette vie. Le lieu de travail ne peut être un lieu où règne l'immoralité qui avilit les âmes, ou un bagne où les conditions de vie fatiguent anormalement les corps... »

La J.O.C. a mis à jour une véritable spiritualité du travail, en partant de l'Homme-Dieu, Jésus-Christ, qui voulut être ouvrier. La fête de S. Joseph ouvrier, au 1^er mai, doit être désormais la fête du travail chrétien.

Mais ce qu'il y eut de plus fécond dans la J.O.C., premier des mouvements dits « spécialisés », c'est que son exemple fut étonnamment contagieux. Dès l'année qui suit sa fondation, il se constitue une *Jeunesse ouvrière catholique féminine* ou J.O.C.F., qui débutera par trois fédérations et 15 sections, mais qui comptera en 1937, 96 fédérations et 650 sections, avec plus de 700 en instance d'organisation, portant le total des sections à 1.350, avec 50.000 jeunes ouvrières — exactement le même chiffre que pour la J.O.C. masculine. A la même date, le journal des Jocistes « *La Jeunesse ouvrière* » atteint un tirage de 270.000 exemplaires, et *La Jeunesse ouvrière féminine* celui de 180.000. En dix ans, la J.O.C., sous sa double forme, a pris conscience avec fierté de ses buts, de ses moyens, de ses possibilités. « Elle semble, constate D., avoir ainsi assuré, grâce à un mouvement de masse, la promotion de l'Eglise dans le monde

[2] Nous disons qu'il faut interpréter cette parole célèbre, et c'est ce que fait Dansette quand il écrit : « Les termes de ce jugement devraient être rectifiés. En ce qui concerne la France, la classe ouvrière n'a jamais appartenu à l'Eglise que dans une très faible mesure. Elle s'est constituée au cours du XIX^e siècle hors de la société française dont fait partie l'Eglise et par conséquent, hors de la présence matérielle et spirituelle de cette Eglise. Dans l'ensemble elle ne s'est pas déchristianisée, elle est née hors du christianisme » (*ouv. cité*, p. 36).

ouvrier et la promotion du monde ouvrier dans l'Eglise ». Il ajoute cependant, en parlant des espoirs des jocistes de 1937 :

« Nous verrons que leur joie et leur enthousiasme ne vont pas sans beaucoup d'illusions. »

Certes, il reste immensément à faire pour que le milieu ouvrier entre dans la spiritualité qu'on lui offre, et sorte du matérialisme étroit, que le même auteur a qualifié d'*infantilisme psychique*.

Mais les mouvements spécialisés ne se limitent pas au monde ouvrier. En 1929, se crée, par la confluence de divers courants distincts, la J.A.C. ou *Jeunesse agricole chrétienne,* suivie de près, en 1933, de sa branche féminine, la J. A. C. F. Les chiffres obtenus sont encore plus imposants, car en 1948, la J.A.C. comptera 250.000 adhérents.

Ici, l'action de l'A.C.J.F. est prépondérante, car la vieille organisation catholique de jeunesse avait beaucoup plus d'expérience de la vie rurale que de la vie en usine. Il est frappant de constater que 90 % des premiers dirigeants de la J. A. C. sont des membres de l'A.C.J.F.

Mais entre la spiritualité de la J.A.C. et celle de la J. O. C., la ressemblance semble parfaite. C'est toujours à Jésus-Christ que l'on demande le modèle à suivre. Une des prières du Jaciste est la suivante :

« Seigneur Jésus, qui avez voulu vivre jusqu'à trente ans, dans une humble bourgade, de notre vie paisible et laborieuse, accordez-moi de travailler avec vous, de prier avec vous, d'aimer en vous notre famille, notre village et les paysans, nos frères. »

Et pourtant il est facile de noter, à cette époque, une assez grande différence de mentalité entre le Jociste et le Jaciste. Le premier se sent à la pointe d'un combat difficile, la conquête au Christ de la classe ouvrière fermée et hostile. Le second se meut dans un atmosphère traditionnelle, celle de la vie rurale, du village, de la ferme, de la famille. Aussi dans les réunions jacistes, s'il est question, cela va de soi, de problèmes religieux, il est question aussi, non moins souvent, des problèmes professionnels, des progrès à faire accomplir à l'agriculture, et plus encore des améliorations à introduire dans la vie rurale : habitat défectueux à corriger, loisirs sains, travail mieux réparti, etc. Il ne suffit pas de se plaindre de la désertion des campagnes, mais il faut rendre le séjour à la campagne plus agréable et plus rémunérateur. La J.A.C. a beaucoup travaillé en ce sens. Elle a su organiser de grands rassemblements pour frapper les masses rurales, des « Fêtes de la terre », des expositions, des Congrès. Elle s'est intéressée aux Ecoles de formation, aux Ecoles ménagères, aux Etudes agricoles. Le journal de la J.A.C. — la *Jeunesse agricole* — atteint bientôt 80.000 abonnés.

Au premier Congrès, tenu à Tours, en 1935, on compta 2.500 présences. Mais à la veille de la seconde Guerre, en 1939, il s'en trouva 19.000, dont 2.000 jeunes filles, au Congrès de Paris. La J.A.C. poursuit sa marche en avant. Sa mission est clairement définie :

« Chercher des solutions aux problèmes de la jeunesse agricole, éduquer cette jeunesse du point de vue chrétien, familial, social, professionnel ; enfin, engager une élite de chefs aptes à prendre en charge le monde rural » (*ouv. cité,* p. 101).

Nous entrons dans un ordre assez différent, avec la J.E.C., ou *Jeunesse étudiante chrétienne.* On a affaire ici à un milieu cultivé, audacieux et lucide. La J.E.C. ne naquit qu'en 1930, suivie de près par la J.E.C.F. Elle avait été précédée de maints groupements d'étudiants, cercles d'études, Conférence Laënnec pour le monde médical, Fédération française des Etudiants catholiques (F.F.E.C.) réunissant les élèves des grandes Ecoles. Mais il semble que l'esprit de ces groupements ait été davantage celui d'une *préservation* religieuse, que d'un *apostolat* et d'une puissante expansion chrétienne.

La J.E.C. est donc une forme nouvelle de la vie estudiantine. « Ses équipes sont moins soucieuses de culture générale et d'approfondissement de la foi que de rayonnement collectif. Portée par un très vif sentiment de leurs responsabilités, la pensée de leurs frères chrétiens les inspire » (*op. cit.*). Et le même auteur souligne le changement d'esprit qui s'affirme dans les milieux d'étudiants, en des notations peut-être légèrement exagérées :

« La Fédération française des Etudiants catholiques, porte-parole des anciennes organisations, voit surgir la J.E.C. sans satisfaction. Les anciens, fussent-ils jeunes, n'aiment pas que de plus jeunes dérangent leurs perspectives. Et Dieu sait si les perspectives de la J.E.C. sont nouvelles ! Son optique religieuse différente n'est qu'une manifestation d'un changement radical d'état d'esprit. Les Jécistes ne croient plus en leur bourgeoisie, du moins en leur bourgeoisie telle que l'ont conçue et vécue leurs parents. Les cercles d'études se logent dans le monde existant et n'ont pas l'idée de le mettre en cause ; les Jécistes, eux, acceptent sans sourciller l'idée de sa disparition. La politique les intéresse beaucoup moins que leurs aînés, souvent influencés par l'*Action française,* mais leur générosité ne répugne pas aux grandes transformations économiques et sociales auxquelles ne songe pas la J.A.C. et qui ne tourmentent pas encore la J.O.C. alors toute à l'affirmation de sa jeune vitalité.... » (*op. cit.,* p. 102-103).

Par ailleurs la J.E.C. traversée par les courants idéologiques du jour, n'offre pas la croissance continue de la J.O.C. ni de la J.A.C. Elle fait un bon départ, en 1930, mais dès 1933 connaît une crise, parce qu'on l'accuse d'être trop hardie, trop « avancée ».

Elle saura cependant se corriger elle-même et surmonter la crise, en se donnant des bases plus solides : organisation plus poussée, services stables et efficaces, tels que prêts de livres, entr'aide alimentaire, équipes de culture artistique, etc...

En dehors des grands « mouvements » qu'on vient d'indiquer, signalons encore la J.I.C. ou *Jeunesse indépendante catholique,* précédée cette fois et non suivie de sa branche féminine, la J.I.C.F., née en 1935. Il s'agissait de grouper, en un « mouvement spécialisé » analogue aux précédents, la jeunesse bourgeoise, qu'on ne pouvait ranger ni dans la Jeunesse ouvrière, ni dans la Jeunesse agricole, ni dans la Jeunesse étudiante. Il ne semble pas, toutefois, que la J.I.C. ait eu un développement comparable aux autres mouvements.

Il est impossible de clore notre liste des groupements catholiques de la période ici étudiée, celle

d'entre les deux guerres, 1918 à 1939, sans faire une large place à la *F.N.C.* ou Fédération nationale catholique, dont le grand animateur fut le général de Castelnau. Il l'avait créée en 1924, en réponse aux menaces du Cartel, tendant au rétablissement intégral des « lois laïques » et à leur extension à l'Alsace-Lorraine. Et il devait la diriger jusqu'à sa mort, le 19 mars 1944. Son action avait été si puissante que les vainqueurs des élections de 1924, sous la direction de Herriot, avaient dû abandonner la plus grande part de leur programme anticlérical. Depuis cette victoire incontestable, Castelnau était devenu extrêmement populaire dans les milieux catholiques. La Fédération nationale catholique avait d'autre part son pendant dans la *Ligue patriotique des Françaises*, qui datait de 1902, et qui comptait en 1914 3.000 sections avec 500.000 adhérentes. En 1924, elle avait pris une part active à la campagne de Castelnau. Toutefois, alors que la F.N.C. se laissait prendre à l'engrenage des luttes politiques, la Ligue patriotique des Françaises se maintenait beaucoup plus étroitement dans le domaine religieux.

Quand il s'agit d'organiser en France l'Action catholique soit sous sa forme d'action générale, soit avec ses diverses formes de mouvements spécialisés, il était inévitable qu'il se produisît quelques tiraillements de la part des grandes organisations civiques que nous venons de nommer, la F.N.C. et la Ligue patriotique des Françaises.

En fait, ces deux grands mouvements furent intégrés au moins nominalement et sans retard dans l'Action catholique française. Mais lorsque, sous l'impulsion du cardinal Verdier, devenu en 1929 archevêque de Paris, il fut question d'ajouter au Comité archiépiscopal de l'Action catholique, un Comité d'action civique, tout comme il s'y trouvait un Comité de l'enseignement, un Comité d'action sociale et un Comité d'action religieuse, Castelnau réclama pour lui-même et pour la F.N.C. cette action civique. Et le cardinal Verdier, s'inclinant devant celui qu'il appelait, comme tous les catholiques de France, « l'admirable chef », lui écrivait explicitement :

« Tout ce qui directement ou indirectement, du point de vue des revendications catholiques, appartient à la politique, vous le traiterez sous votre propre responsabilité, comme vous l'avez fait par le passé. »

Ces lignes marquaient cependant une sorte de frontière. Le général de Castelnau s'en rendait compte. Il était comme confiné dans les questions politiques, dans les luttes revendicatives, alors que l'Action catholique française était avant tout un apostolat des laïques, en pleine harmonie avec la hiérarchie. Castelnau, d'après Dansette, se serait écrié, en parlant de l'entrée de la F.N.C. dans le grand mouvement de l'Action catholique :

« Ce sera le rôle de Le Cour Grandmaison — son successeur immédiat — ne me demandez pas cela ! »

Le temps cependant accomplira son œuvre. Ce sera l'Action catholique française, qui prendra finalement la haute main sur tous les groupements catholiques [3].

Avec Dansette, encore, nous conclurons cette partie de notre exposé des « mouvements spécialisés » par un mot du *Scoutisme catholique.* Il était né à l'imitation d'un mouvement étranger, autour de 1914. La guerre avait bridé son développement, mais il avait pris la forme d'une organisation nationale dès 1920. Et en 1923, il avait été suivi de sa branche féminine, les *Guides de France.* Lorsque se constitua l'Action catholique française, de 1927 à 1931, le Scoutisme catholique, avant tout œuvre de formation du caractère, entra sans peine dans les cadres de l'apostolat nouveau.

Sans oublier tout le reste, mentionnons au moins à son actif une très belle réalisation : le *pèlerinage de Chartres,* qui groupe chaque année près du tiers des étudiants parisiens, et qui naquit, sous l'inspiration de l'exemple de Péguy, de l'initiative d'une trentaine d'anciens scouts.

« Les vocations sacerdotales lui doivent, sinon un accroissement numérique, — ce point est discuté, — du moins un caractère de générosité et de dévouement communautaire plus accentué. Enfin, c'est le scoutisme qui a servi d'organe de transmission entre les initiatives du renouveau liturgique et la paroisse. Sa liturgie en plein air, ses messes dialoguées notamment, ont permis d'introduire dans la liturgie traditionnelle des innovations devenues aujourd'hui courantes » (*ouv. cité*, p. 118).

IX

La condamnation de l'Action française

C'est à peine si nous avons eu jusqu'ici à nommer l'*Action française*. La question n'en a pas moins tenu une place importante dans l'histoire de l'Eglise de France, de 1918 à 1939, que nous essayons de résumer.

Le mouvement de l'*Action française* remontait à l'Affaire Dreyfus. Un « Comité d'Action française » avait été alors créé par Maurice Pujo et Henri Vaugeois. En 1905, ce Comité prenait le nom de *Ligue d'Action française*, et arborait hautement le drapeau de la monarchie. Il se donnait, en effet, pour but de « combattre tout régime républicain » et de « rétablir la monarchie ».

En 1908, l'hebdomadaire l'*Action française*, qui servait d'organe à la Ligue, devenait un journal quotidien. Dans le même temps on voyait accéder à la direction du journal deux hommes très différents de caractère et de talent, mais également intransigeants et combattifs, Charles Maurras et Léon Daudet. Maurras, écrivain de premier ordre, devait être admis à l'Académie française en 1938. C'était un esprit de vaste culture, épris d'art et d'ordre politique, totalement détaché de ses croyances religieuses, puisées au Collège catholique d'Aix-en-Provence, où il avait eu pour maîtres deux futurs évêques : Mgr Penon, évêque de Moulins, et Mgr Guillibert, évêque de Fréjus. Le second, Daudet, moins raffiné, moins subtil, était truculent, presque cynique. Le journal qu'ils rédigeaient était

[3] Les deux grands mouvements d'Action catholique générale sont actuellement : l'*Action Catholique Générale des Hommes* (A. C. G. H.), qui a succédé à la F. N. A. C. (Fédération Nationale d'Action Catholique) qui avait elle-même pris la suite de la F.N.C. après 1945 ; — et l'*Action Catholique Générale Féminine* (A. C. G. F.), suite de la L.F.A.C.F. (Ligue Féminine d'Action Catholique Française), qui avait remplacé la L.P.D.F.

vendu par des jeunes, qui s'appelaient fièrement « les camelots du roi ». La plupart d'entre eux jouaient aussi le rôle de « commissaires d'Action française », c'est-à-dire de gardes du corps et d'agents d'exécution du Comité directeur. Un « Institut d'action française » organisait des Conférences de doctrine monarchiste et publiait une revue trimestrielle, intitulée *Cours et Conférences d'Action française.*

Quel est le but de cette Action française ? Il est très net : elle entend servir la France et rien d'autre. Le journal *L'Action française* se proclame « l'organe du nationalisme intégral ». Mais ce nationalisme se déclare *monarchiste.* Pourquoi ? Parce que la République n'a de ce grand nom que l'étiquette. La République, en fait, à cette date, est, selon *l'Action française,*

« un cléricalisme judéo-huguenot-maçonnique, c'est-à-dire l'anti-France, et il faut que ceci tue cela ou cela ceci... La République est le règne de l'argent et, par une conséquence inévitable, le règne de l'étranger. La souveraineté du peuple amène infailliblement la vente de la nation aux plus offrants. »

Il faut donc rétablir la royauté « par tous les moyens ».

Pour y parvenir, l'action du groupement sera double : doctrinale et s'il le faut, physique.

Action doctrinale d'abord : elle crèvera les « nuées » dont on empoisonne le pays. On répétera, sans se lasser, la vérité politique. On n'en cachera rien. On fera appel contre les erreurs modernes au *Syllabus* de Pie IX, que l'on admire fort.

Mais ce n'est pas tout. L'Action française use de la parole, mais aussi des bras de ses adhérents. Il y aura bataille partout où la France est insultée, soit dans sa religion, soit dans ses héros, soit dans la noblesse de son art. Bataille au théâtre, aux beaux-arts, à l'Institut, bataille des inventaires, bataille devant la statue de Jeanne d'Arc, à la Sorbonne, dans la rue, dans les locaux des journaux anticléricaux, tels que l'*Œuvre* ou l'*Ere nouvelle.*

Au point de vue religieux, la position du mouvement se résume dans un mot catégorique, mais qu'il ne convient pas de presser à l'excès : *Politique d'abord.* On le lui reproche. On rappelle le mot de Jeanne d'Arc : *Sire Dieu, premier servi !* Réponse :

L'A. F. ne s'intitule « ni l'Action catholique, ni l'Action sociale, ni l'Action populaire, quoiqu'elle travaille pour le peuple, et quoiqu'elle soutienne les thèses sociales d'Albert de Mun, de La Tour du Pin, de Le Play, quoiqu'elle soit ardente catholique. Mais tout ce qui est national est nôtre, redit-elle avec le duc d'Orléans...

« La doctrine de l'Action française, écrit-on encore, est que l'Eglise catholique et la Royauté ont fait la France, et que l'Eglise catholique et la Royauté doivent continuer de travailler ensemble... Sans doute l'Action française n'est pas à proprement parler et uniquement une assemblée de catholiques. Mais, chez elle, les incroyants eux-mêmes défendent la religion si bien qu'il paraît impossible de lire l'*Action française* et de pratiquer ses doctrines sans se sentir catholique autant que bon Français et sans être poussé vers l'action catholique. »

En fait, parmi les dirigeants, il y a d'excellents catholiques ; le président de la Ligue est le colonel Bernard de Vesins, chrétien déclaré. En un temps où la République se déclarait si violemment anticléricale que le titre de « Républicain » semblait réservé aux ennemis de la foi chrétienne, l'Action française se posait ouvertement en protectrice de la religion catholique. Elle obtenait ainsi l'adhésion de très nombreux catholiques, et même de prêtres et de séminaristes. Dans les Séminaires d'avant 1914, des rivalités apparaissent parfois entre « sillonnistes » et « partisans de l'Action française ». La condamnation du Sillon, en 1910, semblait avoir donné gain de cause aux seconds sur les premiers.

Et pourtant, des doutes se faisaient jour en certains esprits. Charles Maurras, le théoricien le plus brillant, et le « penseur » le plus profond du mouvement, était le plus discuté. Les anticléricaux ne lui pardonnaient pas d'avoir écrit à la gloire de l'Eglise catholique de très belles pages ; les modernistes et libéraux lui en voulaient pour ses ardents commentaires du *Syllabus* et pour son énergie à défendre les papes, Pie X d'abord, dans son refus de la Loi de Séparation, plus tard, Benoît XV, dans son effort pour la paix, au cours de la Grande Guerre. Mais ses ennemis les plus acharnés étaient les démocrates qui voyaient en lui l'adversaire impitoyable de toutes les institutions plus ou moins issues de Jean-Jacques Rousseau et de la Révolution, et surtout de l'idéal égalitaire prôné comme une panacée universelle d'où sortait comme de sa source le suffrage universel.

Autour d'un tel homme, les discussions les plus ardentes se déployaient. Certains évêques ne cachaient pas leurs inquiétudes. Parmi eux se trouvait Mgr Guillibert, évêque de Fréjus, qui connaissait bien Maurras, depuis sa jeunesse, et qui avait en vain essayé d'exercer sur lui une influence modératrice. Des catholiques éminents, tant en France qu'en Belgique, se prenaient à craindre que la jeunesse catholique, à l'école de Maurras et de Daudet, prît le goût de la violence, du dénigrement systématique, et surtout de ce mélange de politique catholique et d'esprit païen qui caractérisait Maurras. Dès 1913, plusieurs évêques, et entre autres le même Mgr Guillibert, saisissaient de la question le Saint-Siège. La Congrégation de l'Index, ainsi alertée, jugea que cinq ouvrages de Maurras, et surtout *Le Chemin de Paradis* (1895) ; *Anthinéa* (1901) ; *L'Avenir de l'Intelligence, Les Amants de Venise* (1902), et la *Revue de l'Action française* méritaient une condamnation. Un décret fut pris en ce sens le 29 janvier 1914. Mais de hautes interventions, en invoquant des raisons d'opportunité, obtinrent du pape saint Pie X que le décret ne fût pas immédiatement publié. Il semble bien que le pape ait désiré qu'il fût définitivement classé. Ce qui est sûr c'est qu'il fut si bien mis de côté, que le pape Pie XI en ignorait l'existence quand il intervint à son tour, douze ans plus tard. D'après deux témoignages de Camille Bellaigue, Pie X, sous les yeux de qui on avait mis de nombreux textes de Maurras, l'aurait qualifié de « beau défenseur de la foi »[4], et il aurait dit au cardinal

[4] Sur cette expression et l'origine de ces témoignages voir ce que dit Maurras dans *Le Bx Pie X* (p. 56, note 1).

Charost que « tant qu'il vivrait, l'*Action française* ne serait pas condamnée ».

Comment la question se posa-t-elle de nouveau ? Dans un volume intitulé *Pourquoi Rome a parlé ?* Paris, 1927 (p. 257), l'un des auteurs — ils étaient six : P. Doncœur, V. Bernardot, E. La Jeunie, D. Lallement, F.-X. Maquart, J. Maritain, — donnait cette explication :

« Les *Cahiers de l'Association de la Jeunesse catholique belge* ayant organisé un referendum sur le sujet suivant : Parmi les écrivains des dernières vingt-cinq années, quels sont ceux que vous considérez comme vos maîtres ? le plus grand nombre de suffrages était allé à Charles Maurras, tandis que le Cardinal Mercier n'avait obtenu que le dernier rang, avec six voix seulement. »

Cette popularité de Maurras au sein de la jeunesse belge apparut comme un péril. Rome résolut donc d'agir, toujours sans se souvenir de la condamnation de l'Index de 1914. Et comme on estimait à Rome que c'était l'épiscopat français qui devait prendre l'initiative d'une mise en garde, le Saint-Siège s'adressa à plusieurs prélats. On assure que le cardinal Charost, archevêque de Rennes, s'excusa pour des raisons personnelles. Finalement ce fut le cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux, qui accepta la mission qui lui était proposée. Il publiait donc dans l'*Aquitaine* — Semaine religieuse de Bordeaux, — à la date du 27 août 1926, une « Réponse à une question posée par un groupe de jeunes catholiques, au sujet de l'Action française ».

Dans ce document, dont l'*Action française* chercha à ridiculiser la teneur, le cardinal rappelait les principes catholiques : 1° les questions de politique pure sont libres. L'Eglise s'adapte à tous les régimes, mais tout citoyen peut manifester ses préférences pour la forme de gouvernement qui lui paraît la plus apte à assurer le bien de son pays. — 2° Quand l'*Action française* fait campagne contre les lois mauvaises, on ne saurait que l'approuver. C'est le devoir de tous les gens de bien de combattre les lois injustes dites de « laïcité ». — 3° L'enseignement doctrinal concernant la haute politique et la morale sociale relève du magistère de l'Eglise et c'est ce magistère qui doit accorder sa délégation à ceux qui s'aventurent dans ce domaine. — 4° L'A. F. n'a jamais ni demandé ni reçu cette délégation. Et si elle l'avait demandée, on la lui aurait refusée en raison des très graves erreurs que ses dirigeants ont commises, en exposant leur système religieux, moral et social. — 5° Quelles étaient donc ces erreurs ? Le cardinal les exposait en ces termes :

« Les dirigeants de l'A. F., écrivait-il, se sont occupés de Dieu. Quelle idée en ont-ils ? Ils le regardent comme inexistant ou inconnaissable, et ils se déclarent, de ce chef, athées ou agnostiques. »

Le cardinal citait en exemple un ouvrage de Maurras :

« L'oracle des dirigeants de l' « Action française », publia dans sa jeunesse — exactement en 1894 — un ouvrage intitulé *Le Chemin du Paradis,* qu'il a fait rééditer en 1920, après quelques suppressions et corrections de pure forme. Or, *Le Chemin du Paradis* est un recueil de contes licencieux dont l'athéisme rivalise avec celui de nos contemporains les plus réfractaires à l'idée religieuse. »

En ce qui concerne le dogme central du christianisme : *L'Incarnation,* le cardinal dénonçait un autre ouvrage de Maurras, *Anthinéa,* qui datait de 1901 et dont le premier titre était *Promenades païennes.*

« Dans l'édition de 1923, disait la Lettre, l'auteur a supprimé, pour raison de convenance, quatre pages blasphématoires sur le « Nazaréen » et « la Nuit du christianisme », mais il n'y a aucune rétractation et bien d'autres impiétés ont été maintenues. »

Quant à l'Eglise, quelle idée en donnent les dirigeants de l'A. F. ?

« Ils repoussent tous les dogmes qu'elle enseigne. Elle enseigne l'existence de Dieu et ils la nient, car ils sont athées. Elle enseigne la divinité de Jésus-Christ et ils la nient, car ils sont antichrétiens. Elle enseigne qu'elle a été fondée elle-même par le Christ, Dieu et homme, et ils nient son institution divine, car ils sont anticatholiques, malgré les éloges parfois très éloquents qu'ils décernent à l'Eglise dans un but qui n'est peut-être pas tout à fait désintéressé... »

Le cardinal frappait fort, comme on le voit, trop fort sans doute et sans faire les distinctions nécessaires ou utiles. Et cependant, dès 1909, le P. Descoqs, jésuite, dans une série d'articles des *Etudes,* repris, complétés et republiés en volume (Paris, 1913), sous le titre : *A travers l'Œuvre de Charles Maurras,* avait fortement mis en évidence les services signalés que son action et ses doctrines politiques avaient rendus, non seulement à la cause nationale, mais à la cause de l'Eglise. Le cardinal Billot, qui allait être contraint de renoncer à son titre de cardinal, avait reproduit plusieurs pages maîtresses de la *Politique religieuse de Maurras.* D'autre part, on nommait parmi les admirateurs du directeur de l'A. F. — avec les réserves qui s'imposaient — auprès du saint pape Pie X, le cardinal de Cabrières, le cardinal Sevin, le P. de Pascal et beaucoup d'autres.

Un historien peu sympathique à l'*Action française,* Adrien Dansette, estime que le cardinal Andrieu, qu'il qualifie d' « intégriste notoire » et qui avait décerné « naguère des éloges dithyrambiques à Maurras », avait, par pure obéissance, préparé son intervention, « en démarquant, dit-il, un recueil d'articles hâtifs écrits par le journaliste belge Passelecq... aux simplifications et aux citations inexactes duquel il se contente... d'ajouter quelques nouvelles erreurs... » (*Hist. religieuse de la France contemporaine,* II, 583).

Comment Rome allait-elle appuyer le cardinal qui avait été son porte-parole ?

Le pape ne pouvait qu'approuver l'archevêque de Bordeaux. Il le fit par une Lettre que *l'Osservatore romano* publia en français, le 8 septembre 1926, mais qui était datée du 5 ; puis de nouveau par une allocution à des pèlerins français, le 25 septembre. De vains efforts furent faits dans l'intervalle pour arranger les choses. Au bout de trois mois, les ponts étaient rompus, par l'Allocution consistoriale prononcée le 20 décembre 1926.

On assista alors à la plus triste confusion. En vain, la Congrégation du Saint-Office, ayant remis la main sur la Condamnation de l'Index, de 1914,

promulguait-elle le décret de Pie X (que, si volontiers, les dirigeants d'Action française opposaient à Pie XI) en y ajoutant la prohibition du quotidien *L'Action française*, le 29 décembre 1926. En vain, Pie XI adressait au cardinal Andrieu, le 5 janvier 1927, une lettre où il motivait à nouveau la condamnation. *L'Action française*, loin de s'incliner, répondait par des injures extrêmement violentes et publiait finalement un long manifeste qui signifiait la révolte irrémissible contre les autorités de l'Eglise.

On ne saurait rapporter ici en détail tous les épisodes de cette longue querelle, opposant non seulement les dirigeants agnostiques de l'A. F. mais d'excellents catholiques séduits par leur talent incontestable et se croyant simplement fidèles à d'honorables convictions monarchiques, à tout ce que l'Eglise leur dictait et imposait. On put se croire revenu aux plus mauvais jours des conflits autour du jansénisme et de la Bulle *Unigenitus*. La ressemblance était d'autant plus grande, qu'il y eut aussi alors une question du *refus des sacrements* aux insoumis. La Sacrée Pénitencerie, répondant à une question sur la conduite à tenir, au for interne et au for externe, à leur égard, interdit de les absoudre, le 8 mars 1927. Puis, le 11 octobre suivant, le même tribunal adressait aux évêques une ordonnance pour leur demander de rappeler, dans leurs diocèses respectifs, l'interdiction d'administrer les sacrements, même au lit de mort, à tous ceux qui persisteraient dans leur rébellion, et d'appliquer les sanctions canoniques aux prêtres qui passeraient outre. Deux décrets de ladite Pénitencerie vinrent par ailleurs réserver au Saint-Siège le péché des confesseurs conférant l'absolution dans les cas indiqués (16 novembre 1928 et 2 mars 1929). Parallèlement l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France traitait, à maintes reprises, de cette question de refus des sacrements et de sépulture ecclésiastique (7 mars 1928, 3 avril 1928, 2 mars 1929).

Il vint un jour cependant — un peu tard à vrai dire — où les royalistes les plus convaincus comprirent combien faisaient fausse route les dirigeants d'A. F. A Rome, dans le même temps, on continuait à se renseigner. En avril 1935, le cardinal Pacelli, secrétaire d'Etat, étant venu officiellement à Lourdes, en qualité de légat, y fut reçu par un ministre catholique, M. Louis Marin, qui l'entretint de l'*Action française*. C'était un des points que déjà, en janvier précédent, Pierre Laval, alors président du Conseil, avait traités en audience papale, avec Pie XI. Le cardinal Pacelli demanda deux rapports, de sources très différentes, et fut très frappé des renseignements obtenus [5].

On peut dire qu'à partir de 1935, quoique lentement et non sans à-coups, la réconciliation est en marche. Mais ce que l'on a su depuis et qui était beaucoup plus intéressant, c'est que Charles Maurras lui-même était en train d'évoluer intérieurement, si bien que celui qui aurait pu servir de prototype à Jules Lemaître, pour son roman : *Un Martyr sans la foi*, allait s'élever de nouveau jusqu'à la conviction religieuse de son enfance et de ses ancêtres. Il avait toujours été sensible à l'action de la prière. S'il avait pris pour déesse Pallas Athénè, il conservait le sens du sacré. Dans l'*Ami* du 11 septembre 1952, je me suis permis de rappeler l'accent de ferveur et de confiance, avec lequel Maurras au terme d'une longue discussion restée sans conclusion possible, et alors que je lui promettais de prier pour lui, s'était écrié, en me prenant les mains : « Oh oui ! priez pour moi ! priez bien ! »

Combien de catholiques n'ont-ils pas prié pour lui ! Dans leur nombre, il faut faire une place spéciale à deux Carmélites de Lisieux, deux sœurs, dont Maurras connaissait la mère. L'une d'elles, tombée malade, avait offert sa vie pour la réconciliation de l'*Action française* avec l'Eglise. A sa mort, survenue en juillet 1935, la Prieure du Carmel, Mère Agnès de Jésus, sœur aînée de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, autorisa la survivante, sœur Madeleine, à écrire à Maurras. Il se trouvait alors en prison, à la suite de menaces de mort proférées par lui contre des parlementaires, à l'occasion des sanctions votées contre l'Italie, et il fut très touché par la lettre de la Carmélite. En janvier 1937, il se décide à écrire au pape Pie XI. Il le fait à trois reprises, mais sans formuler de regret formel pour sa rébellion contre l'Eglise. Le pape répond avec émotion, mais Maurras qui ne comprend pas assez l'intention apostolique du Pontife, s'exclame : « On sent un homme bourrelé ! »

En sortant de prison, il n'en va pas moins à Lisieux s'incliner devant le tombeau de sainte Thérèse. Pie XI a chargé alors le cardinal Verdier d'intervenir, mais le cardinal estime, après un échange de correspondance avec Maurras, que l'heure n'est pas venue encore d'une entrevue décisive. Pendant ce temps, les Carmélites ne cessent d'implorer le Christ, pour une conversion qu'elles jugent, avec raison, si importante [6].

Ceux qui assistaient, le 8 juin 1939, au discours de Maurras, pour sa réception à l'Académie française, qui l'avait élu en 1938, au fauteuil d'Henri Robert, purent entendre de sa bouche des évocations que le plus fervent catholique eût été fier de souscrire :

> « On dit que nos premiers Gaulois élevaient l'autel de leurs vœux à l'espérance de la Vierge qui devait enfanter. Du fond de l'Orient, nos Grecs et nos Romains lui ont apporté cette Vierge, comme une Etoile du matin, et elle est bientôt devenue le flambeau de nos arts, de notre poésie et de notre prière.

[5] Rappelons, à ce propos, le vigoureux article de l'*Ami* (7 nov. 1935), dont l'auteur était M. A. Michel. C'était une mise au point très autorisée de toute la question, et M. Michel y est revenu, par allusion, dans l'*Ami* du 30 janvier 1958.

[6] D'après les *Annales de Ste Thérèse de Lisieux* (août-septembre 1939), Pie XI avait confié à Ste Thérèse, dès février 1929, le dénouement de cette douloureuse affaire.

Plusieurs lettres de Maurras au St-Père, avec des réponses de Pie XI, et divers documents inédits ont été publiés par Paul Lesourd dans l'*Observateur Catholique* (n° 74, novembre 1952) ; ils étaient tirés des papiers de Georges Goyau.

Enfin toute cette histoire de l'évolution religieuse de Maurras, avec les étapes de sa soumission et de sa conversion, a été racontée par le prêtre qui l'assista dans les derniers mois de sa vie, M. le chanoine Cormier, dans un livre émouvant : *La Vie intérieure de Charles Maurras*, in-16 de 184 p. Paris, Plon, 1956.

On l'a saluée Reine de France, elle l'a été de tout temps. C'est pour elle que furent taillées et jetées dans les airs toutes ces grandes merveilles de pierres dures où de viriles mains inscrivaient le même cantique tendre et violent :

Notre Dame, que c'est beau !

Ce qui est vrai de sa maison l'est aussi de son culte. Cette beauté couvrit la France. Elle la couvre encore. Un Français a de la peine à comprendre comment au XVI^e siècle, la moitié de l'Europe a pu laisser tomber le culte de cette beauté. Les plus radicaux de nos incroyants gardent à Notre-Dame un repli secret de leur cœur... »

Et ce langage poursuivait son hymne à « la France, terre des Saintes » et à la grandeur de la religion catholique.

A cette date, on était tout prêt de cette réconciliation tant désirée entre l'*Action française* et Rome. Depuis quelque temps déjà, un ancien collaborateur du journal, qui avait longuement résidé à Rome, Robert Havard de la Montagne, se réservait la rédaction des articles concernant la politique religieuse. Le 20 novembre 1938, le Comité directeur du journal adresse au Saint-Siège une Lettre de soumission qui est présentée au Saint-Office. De nombreux intermédiaires, le R. P. Gillet, Maître général des Dominicains, le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, d'autres encore, apportent leurs concours. La mort de Pie XI, à la mémoire duquel Maurras consacra un bel article dans son journal, facilita et précipita l'accord. Au lendemain de l'élection de Pie XII, le journal écrivait :

« Une ardente tendresse monte de tous les cœurs vers le 262e pape, vers ce douzième Pie, qui rassemblera sous sa houlette le troupeau tout entier. »

Les démarches furent menées promptement. Le 19 juin 1939, le Conseil directeur de l'*Action française* adressait au pape une lettre, dans laquelle on lisait cet acte de soumission et de rétractation :

« Nous exprimons la plus sincère tristesse de ce qui a été, de notre part, irrespectueux, injurieux, et même injuste envers la Personne du Pape, envers le Saint-Siège et la Hiérarchie ecclésiastique... Tous ceux d'entre nous qui sont catholiques rejettent complètement tout principe et toute théorie contraire aux enseignements de l'Eglise catholique... »

Un décret du Saint-Office publié le 10 juillet 1939, ainsi qu'une Réponse de la Pénitencerie entérinaient cette louable déclaration et mettaient fin à ce grave et douloureux épisode de notre histoire religieuse nationale.

Quand Charles Maurras mourut, le 16 novembre 1952, à Saint-Symphorien, près de Tours, on sut qu'il avait accompli pieusement tous ses devoirs de chrétien !

X

Les chantiers du Cardinal

L'un des traits qu'on ne peut oublier de souligner, dans ce rappel de la vie de l'Eglise de France, ce fut l'influence dominante de l'archevêché de Paris, au sein de l'Eglise nationale. Si l'archevêque de Lyon portait toujours le titre — désormais purement honorifique — de Primat des Gaules, si l'archevêque de Reims demeurait l'archevêque du baptême de la nation franque, l'archevêque de Paris, en raison de son titre d'archevêque de la capitale, revêtait aux yeux du gouvernement et de tous les Français, une importance croissante. Au moment de l'armistice de 1918, c'était le cardinal Amette. Il devait mourir dès 1920, entouré de la plus vive affection de son clergé et de la haute considération du gouvernement lui-même, qui avait utilisé ses bons offices, pour régler la question si délicate du remplacement des évêques de Strasbourg et de Metz, par des prélats français. Le cardinal Dubois, son successeur, s'était fait une spécialité de la propagation en France de la *prononciation romaine du latin*, qui ne se fit pas sans quelques résistances çà et là, mais finit par s'imposer à tous. Beaucoup plus éclatant fut l'épiscopat de son successeur, le cardinal Verdier, qui allait diriger l'Eglise de Paris jusqu'à sa mort, le 9 avril 1940.

Jean Verdier était né à La-Croix-Barrez, au diocèse de Rodez, le 19 février 1864. En 1886, il entrait dans la Société de Saint-Sulpice, et se rendait, l'année suivante à Rome pour y prendre ses deux doctorats en théologie et en droit canonique. Ordonné prêtre le 9 avril 1887, il fut nommé professeur de philosophie à Périgueux. Il passa ensuite à Lyon et devint supérieur du Séminaire en 1898. De Lyon, il vint à Paris en 1905, en qualité de professeur de théologie morale au Séminaire de Saint-Sulpice.

En 1912, il prenait la direction de l'Ecole des Carmes, qui était un véritable Séminaire universitaire. Vice-supérieur général de la Compagnie depuis 1926, il en fut élu Supérieur général le 16 juillet 1929. Mais dès le 18 novembre 1929 le pape Pie XI, qui le connaissait et l'appréciait depuis longtemps, le nommait archevêque de Paris, et le 16 décembre suivant, cardinal du titre de Sainte-Balbine. Dans le même temps, le pape lui confiait le soin d'organiser en France cette *Action catholique*, dont nous avons dit qu'elle lui tenait tant à cœur. On peut dire que le cardinal Verdier fut le grand promoteur de l'Action catholique non seulement dans le diocèse de Paris, mais dans toute la France.

Si nous parlons, dans cette section de notre étude spécialement des *Chantiers du Cardinal*, c'est parce que cette œuvre fut l'une des plus importantes de son épiscopat et qu'elle fut couronnée d'un merveilleux succès.

On appela, dans le peuple, « Chantiers du Cardinal » l'*Œuvre des nouvelles paroisses*, de Paris. La capitale manquait d'églises. Sous le Concordat l'érection des paroisses nouvelles était soumise à des formalités excessives et le gouvernement s'y opposait par tous les moyens, y compris l'inertie volontaire des bureaux. Pour répondre cependant aux besoins de la population catholique, on recourait aux chapelles de secours, sans établir de nouvelles paroisses. Cela finit par créer une situation inadmissible.

Qu'on songe, en effet, aux changements intervenus dans la capitale en un siècle. En 1831, on comptait à Paris 560.000 habitants et dans la banlieue, 164.000. En 1930, par contre, la cité avait 2.891.000 habitants et la banlieue, 2.050.000. Et pour cette foule immense, dont à vrai dire tous

les membres n'étaient pas catholiques, il n'y avait encore que 268 centres religieux. Les cardinaux Amette et Dubois avaient bien fait leur possible pour ouvrir des chapelles, mais il restait une organisation immense à mettre sur pied. Dès son accession à l'autorité épiscopale, le cardinal Verdier mit dans son programme immédiat la construction d'églises nouvelles. Et il eut la bonne fortune d'avoir sous la main un homme remarquable pour l'exécution de ses desseins : le chanoine Touzé, né à Saint-Sauveur (Oise), le 6 janvier 1875, qui allait devenir en 1943, évêque auxiliaire de Paris. Il fut nommé, en 1930, directeur de l'*Œuvre des paroisses nouvelles*. Le terrain avait été bien préparé par son prédécesseur, Mgr Lapalme. Terrain bien préparé, c'est le cas de le dire, en ce sens qu'il avait eu la sagesse d'acheter d'assez nombreux terrains, réservés aux constructions de l'avenir. D'autres emplacements furent acquis. La Ville de Paris accepta de louer à l'Association cultuelle diocésaine — une Diocésaine selon l'accord conclu avec Pie XI — sept terrains, à la condition que les édifices construits deviendraient en fin de compte sa propriété. Des conventions analogues purent être signées avec le Conseil général de la Seine, puis avec l'Office départemental des habitations à bon marché. Pendant ce temps, un grand emprunt de vingt millions — somme qui comptait alors ! — était lancé et rencontrait un tel succès qu'il était couvert en quatre heures. Il sera d'autre part entièrement remboursé dix-huit ans avant l'échéance prévue.

Une lettre pastorale datée de Noël 1931 annonça le commencement officiel des travaux. En moins de deux ans, soixante chantiers étaient déjà ouverts. A la fin de 1934, le cardinal décidait d'en porter immédiatement le nombre à 100. Ce chiffre était même dépassé quand la guerre éclata en 1939. Cependant les travaux se poursuivirent jusqu'en 1941, et ne cessèrent que par suite des ordonnances imposées par les occupants. Après une année d'interruption, les sermons de propagande reprirent et quelques terrains furent achetés. Les avions allemands qui bombardèrent Paris, à quelques heures de la Libération, en 1944, détruisirent ou endommagèrent 25 églises qu'il fallut reconstruire ou réparer. Après la guerre, les travaux furent remis en marche avec activité. En 1949, on comptait 118 églises ou chapelles construites. C'est sans doute le plus grand effort d'urbanisme religieux qui ait été entrepris et mené à bien.

Il ne faut pas oublier de dire que si son importance religieuse fut primordiale, l'*Œuvre des chantiers* eut par ailleurs une importance économique et sociale très grande. La France était en pleine crise de chômage, quand les chantiers furent ouverts. La construction de tant d'églises fournit du travail à vingt corporations ouvrières et exigea, jusqu'en 1949 seulement, 1.170.000 journées de plein emploi. Enfin, ces constructions ne furent pas sans importance artistique. La conception et la réalisation des églises donna du champ aux architectes, pour les formes nouvelles d'art monumental. Elles sont d'une grande diversité et dans l'ensemble témoignent de l'originalité de leurs auteurs, dans la ligne de l'esthétique moderne.

Il est évident que les « *chantiers du cardinal* » ne sont que l'exemple le plus remarquable de l'activité de l'Eglise de France dans le domaine de la construction. Et c'est en ce sens que nous lui avons fait ici une place si large. Il y a là une preuve à ajouter à toutes celles que nous donnerons encore, de la vitalité de l'Eglise et de la « remontée » spirituelle qu'il est permis d'enregistrer pour la période que nous considérons.

Un autre signe de cette « remontée », plus important et non moins visible, va être pour nous le *renouveau liturgique*.

XI

Le renouveau liturgique

Quand on observe de près l'évolution de la pensée catholique, entre les deux guerres, il semble que l'on doive reconnaître un triple renouveau, qui est très loin d'avoir donné tous ses fruits : le *renouveau liturgique*, — le *renouveau biblique* — et le *renouveau mystique*.

De ces deux derniers nous ne dirons que peu de chose. Le renouveau biblique s'est manifesté par une beaucoup plus large diffusion de la Bible et plus spécialement des Livres du Nouveau Testament, et surtout de l'Evangile. Ce qu'on a appelé la « Bible du cardinal Liénart », dont la première édition, en 1951, fut souscrite à 52.000 exemplaires, puis en 1956, le succès immense, même chez les protestants, de notre « Bible de Jérusalem », furent le résultat tangible de ce réveil parmi nous des études bibliques, non plus réservées aux spécialistes de l'exégèse, mais intéressant un public de plus en plus vaste, comme le démontrait par ailleurs le nombre énorme d'éditions atteint par l'*Histoire sainte* de Daniel-Rops — 428 en 1958 — par son *Jésus et son Temps* — 518 éditions à la même date.

Pour ce qui est du *réveil mystique*, il est peut-être plus difficile à saisir. Un témoignage que nous avons cité du P. Sertillanges indique que, dès 1921, il croyait pouvoir parler d'un mouvement en profondeur. C'est sûrement à l'intensité de la vie mystique dans l'Eglise de France qu'il faut attribuer, d'autre part, à la fois le nombre des vocations religieuses qui s'y maintient, et aussi le nombre des études portant sur les grands mystiques, sainte Thérèse d'Avila, saint Jean de la Croix, sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. La popularité de celle qu'on appelle si couramment « la Petite Fleur » ne saurait s'expliquer autrement que par l'attrait des grandes envolées mystiques, en un monde par ailleurs si menacé par le matérialisme et l'esprit de lucre et de jouissance.

Du triple renouveau, dont nous avons parlé, il reste que le plus spectaculaire est le renouveau liturgique.

Parmi les hommes qui ont le plus vigoureusement et le plus utilement travaillé à ce renouveau, dont le R. P. Roguet, O. P. est actuellement le maître le plus écouté, avec le chanoine Martimort, de Toulouse, il faut, croyons-nous, nommer en premier lieu le P. Doncœur, qui allait bientôt se signaler dans la résistance française aux envahissements du laïcisme.

Le P. Doncœur publiait dans les *Etudes* du 20 juin 1922, un article du plus haut intérêt sur la liturgie et sa place dans la piété contemporaine. Analyser cet article, c'est approfondir la nature et l'influence de la liturgie.

Le Père, adoptant la méthode de saint Thomas, formulait d'abord des objections *contre* la liturgie.

Pourquoi, en effet, soumettre les grands élans de l'âme vers Dieu à un protocole aussi compliqué et par place aussi inintelligible que celui de la liturgie ? N'y a-t-il pas une liturgie spontanée, celle que l'âme se donne à elle-même, en inventant ses formes d'expression, quand elle monte vers l'objet de son adoration et de son amour. La vraie liturgie ne peut donc pas être figée. Et justement, celle de l'Eglise est immuable !

A cela on répond que ce sont des jaillissements d'âmes, à travers les siècles, qui peu à peu ont constitué la liturgie. La liturgie catholique est comme un patrimoine qui se transmet d'âge en âge. Un grand peuple ne saurait cesser de vénérer ses « classiques ». Cela ne l'empêche pas, du reste, de saluer avec joie les expressions neuves de sa sensibilité profonde.

« Mais elle sait — la nation — que la discipline qui la rive à sa tradition est la condition de ses conquêtes possibles ou tout au moins sa défense contre des égarements trop faciles. Ainsi, l'Eglise : sa liturgie officielle est son classicisme. »

La liturgie s'est constituée en liaison intime avec le dogme, avec la morale, avec le sens chrétien. Elle n'a pas épuisé le contenu de ces trésors, mais elle en exprime la richesse. C'est à cette richesse que nous pourrons peut-être ajouter, si nous en sommes capables ou si nous en sommes dignes.

Pourtant, il va de soi que la liturgie, pour être comprise, a besoin, de nos jours, de commentaires, d'explications, de méditations. Il ne s'agit donc pas de « subir » passivement la liturgie sans la comprendre.

« De vrais spirituels et d'éminents théologiens se sont donné la tâche de mettre en évidence la riche substance scripturaire, théologique, de la prière de l'Eglise.»

Le P. Doncœur nomme avec éloge les maîtres de Louvain, il vante l'action de la *Revue des Questions liturgiques et paroissiales*. Il n'y voit pas seulement une importante action d'enseignement, mais aussi ce qu'il nomme « la grande œuvre de simplification intérieure » dont nous sommes redevables à ces précurseurs. Cela veut dire que le chrétien ne doit pas vivre deux vies priantes, l'une spontanée, souvent angoissée, toujours personnelle et incommunicable, et l'autre toute rituelle, toute compassée et conformiste [7]. L'idéal, pour le catholique, est de faire culminer sa prière dans la sainte liturgie.

Le renouveau liturgique n'a pas d'autre but. Il centre ses efforts sur l'intelligence de la *Messe*, avant tout, et du *Bréviaire*, ensuite.

« Et tout d'abord écrit le P. Doncœur, aux fidèles sollicités par des dévotions de plus en plus nombreuses, les liturgistes proposent de concentrer leurs bonnes volontés touchantes autour du rite privilégié de notre culte, où se débat perpétuellement la Rédemption du monde. »

Ce rite est celui de la Messe. Il importe qu'il soit mis en pleine lumière, et dégagé de tout ce qui l'offusque et le voile.

Avant tout, il faut que les fidèles puissent voir la messe, que « l'autel prenne dans l'église la place capitale, en son centre optique et architectural. »

En second lieu, l'ornementation de l'autel ne doit jamais l'accabler, mais seulement l'exalter.

Il faut que les fidèles puissent suivre et entendre la messe. La voix du prêtre doit tenir en éveil la dévotion et ne pas se perdre en un marmonnement confus.

Le P. Doncœur, allant plus loin, dès cette époque formulait un désir qui, dans la suite, allait se réaliser presque partout, à savoir que les fidèles en vinssent à « répondre la messe ».

« Dans toute réunion populaire, écrivait-il, le monologue est la cause la plus assurée de l'ennui. Nul bon éducateur qui ne s'efforce de faire de sa classe un perpétuel dialogue et tous les manieurs de foules savent que les acclamations, les répliques, les reprises d'un couplet sont plus efficaces que le plus éloquent discours à réveiller un auditoire. Fait-on autrement à Lourdes et dans les missions populaires ? »

Or, justement, la messe est en partie présentée, dans son texte liturgique, sous forme de dialogue. Il y a constamment, dans la messe, des paroles du célébrant auxquelles les fidèles doivent répondre. Les Chrysostome, les Jérôme, les Augustin, ont parlé avec enthousiasme des *Amen*, qui, de leur temps, se répercutaient comme des « tonnerres ». Faire répondre tous les fidèles, dans les parties jusque-là dites par les « enfants de chœur », faire chanter tous les fidèles, au *Kyrie*, au *Gloria*, au *Credo*, à l'*Agnus Dei*, ce serait un moyen efficace de maintenir en éveil tous les *assistants* de la messe.

Mais le mot même que nous venons d'employer, — les *assistants* — devrait disparaître. Les fidèles catholiques ne sont pas des *assistants*. Seuls pourraient l'être des infidèles, Juifs ou païens, ou des hérétiques, qui seraient présents à la messe. Les catholiques, par leur baptême, sont incorporés au Christ. Ils *offrent* donc le sacrifice de la messe, en union avec le Christ, dont ils constituent le corps mystique. Le prêtre-célébrant est leur interprète en même temps que, par son Ordination, il est associé à la puissance sacerdotale du Christ. Les fidèles sont donc des *participants* au sacrifice, et non de simples *assistants*, et ils le prouvent au mieux, quand ils *communient* à la messe.

La communion fait partie intégrante de la *messe des baptisés*, qu'il faut distinguer de la *messe des catéchumènes*, qui s'achève avec les lectures du commencement.

Le P. Doncœur estime que ce fut l'une des conséquences les plus néfastes du jansénisme que de dresser des barrières entre les simples fidèles et la communion, de détruire en fait la *participation*

[7] Il ne faudrait pas imiter ces bons chanoines de la légende, qui, occupés à réciter le saint Office, mais soudain épouvantés par le grondement terrifiant d'un orage, auraient entendu leur Doyen s'écrier : « Mes frères, cessons l'Office et prions Dieu ! »

à la messe en la réduisant à cette « triste chose » qu'est la simple *assistance,* comme si l'on venait à un spectacle :

« Le vœu ardent des apôtres de la liturgie, conclut-il, est que se restaure la tradition authentique, seule intelligente, de la *Participation* au sacrifice. »

L'article du P. Doncœur s'achevait par une seconde partie intéressant surtout les prêtres, diacres et sous-diacres, c'est-à-dire ceux qui sont astreints à la récitation du bréviaire.

Mais nous retiendrons, de ce qui précède, les enseignements relatifs à la restauration du sens de la messe. Si le renouveau liturgique n'avait produit que cela, ce serait déjà magnifique.

A cette voix du P. Doncœur, bien d'autres voix faisaient écho. Le P. J. de Vathaire, O.S.B., par exemple publiait, à son tour, une belle étude sur la messe-sacrifice et la communion fréquente, dans la *Vie spirituelle* de novembre 1922 (p. 248-260). Il y recommandait quelques ouvrages récents, bien adaptés à la piété des fidèles : le *Missel dominical de Louvain,* — le *Missel quotidien* de dom Lefebvre, — le *Missel des jeunes* du même.

Il déclarait qu'un grand mouvement liturgique était en cours. Ecoutons-le :

« Le mouvement liturgique s'entretient en France par de fréquentes manifestations au soleil : Journées ou Congrès liturgiques. On pourrait croire que ces réunions plus ou moins considérables n'aboutissent qu'à de belles exécutions grégoriennes et à de vibrants discours. Erreur certaine. Ce qui frappe à Lourdes ou à Tourcoing, à Paris ou à Metz, c'est que, sous l'impulsion de l'autorité même, les fidèles concourent inlassablement à orner et à vivre ensemble la sainte Messe. »

Et parmi les promoteurs du renouveau liturgique il nommait, à son tour, dom Marmion, dom Vandeur, dom Ryelandt, tous religieux belges, ainsi que P. Bayart, qui venait de publier de belles études sur la Messe et les Psaumes, dans la *Revue pratique de liturgie.*

Le mouvement était donc lancé. Il ne devait plus s'arrêter. On peut en découvrir en partie les origines soit dans les « messes de communion dialoguées » que certains aumôniers militaires avaient organisées parmi leurs soldats, soit, comme nous l'avons déjà noté, dans les messes en plein air, célébrées pour les scouts. Groupements de soldats, groupements de scouts, tels furent au début les milieux les plus favorables à la diffusion de ces *messes dialoguées,* qui devaient se propager rapidement dans tout le pays.

Nous pouvons toutefois donner quelques indices qui démontrent qu'il s'écoula plus de dix ans avant que les nouvelles méthodes fussent connues, puis adoptées. Voici un passage frappant de la réponse de Mgr Saliège, archevêque de Toulouse, aux vœux de bonne année de son clergé, à la fin de décembre 1944.

« Le peuple ne comprend pas nos cérémonies. Je vois avec plaisir que certains curés de Toulouse se sont mis à la portée de leurs paroissiens. En voici un exemple : aux enterrements, un prêtre est en chaire, pendant que l'autre est à l'autel ou devant le catafalque. Pendant qu'un prêtre dit en latin les prières des funérailles en chaire un autre prêtre dit en français les mêmes prières. Je vous assure que l'assistance est saisie et profondément touchée. Je souhaite que cette manière de faire s'établisse partout.

De même aux baptêmes, on peut distribuer aux assistants « la liturgie du baptême », qui contient à la fois latin et français.

« Dans certaines paroisses, il y a, un dimanche par mois, la Messe des Mouvements spécialisés, Messe dialoguée et expliquée, les jeunes ayant un Missel en main. »

Et l'archevêque concluait :

« Est-il défendu d'espérer qu'un jour la liturgie ne gardera en latin que les passages essentiels, ceux qui ont trait à la validité ? »[8]

En somme ce sera surtout après la seconde Guerre, donc après 1945, que le renouveau liturgique se déploiera en France, souligné par des Congrès de Pastorale liturgique, marqué aussi d'innovations parfois discutables et contre lesquelles la Sacrée Congrégation des Rites aura à établir des barrages, pas toujours immédiatement efficaces. L'un des traits les plus discutés parmi ces innovations sera celui de « la messe à l'envers », selon le mot pittoresque et réprobateur de Paul Claudel, c'est-à-dire de la messe dite par le prêtre ayant le visage tourné vers les fidèles ; finalement la S.C. des Rites interviendra pour rappeler que l'autel unique ne doit pas être tourné vers le peuple et doit comporter le tabernacle[9].

Tout ce mouvement est en cours. Il y a lieu, croyons-nous, de louer les efforts accomplis pour secouer certaines routines séculaires, mais à la condition que l'on ne tombe pas dans des nouveautés anarchiques. Il appartiendra au rajeunissement de la prédication *pastorale,* à peine ébauché jusqu'ici, de combattre énergiquement ce péril nullement imaginaire.

XII

La situation religieuse à la veille de la seconde Guerre

Par les notes que nous avons réunies sur cette première période d'entre les deux Guerres — 1918 à 1939 — il semble que l'on doive conclure à une nette remontée religieuse en France. Les efforts ont été nombreux, les moyens employés vigoureux et d'apparence efficace. Quels furent les résultats ?

En traitant, dans notre seconde partie — celle de 1939 à 1958 — des recherches récentes de statistique religieuse préconisées par le professeur Gabriel Le Bras et par l'abbé Boulard, nous essaierons de donner une réponse à cette question capitale. Mais nous allons citer quelques faits ou textes qui nous donneront déjà une indication à ce sujet. Le jour est proche où deux prêtres très informés, les abbés Godin et Daniel publieront leur célèbre ouvrage, qui était un long cri d'alarme : *France, pays de mission ?* (1943). Mais n'oublions pas non plus deux choses : 1° que ce titre est assorti d'un point d'interrogation en sorte qu'il ne faut pas le prendre pour une affirmation

[8] On sait après le Discours de Pie XII au Congrès international de Liturgie à Assise (22 septembre 1956) et l'Instruction de la S. C. des Rites du 3 septembre 1958, quelle est la pensée actuelle de l'Eglise sur ce point.

[9] S.R.C., 1er juin 1957. Texte dans *Ami,* 1957, p. 552.

pure et simple, — 2° que tout ce qu'il dit peut être juste pour certains milieux, sans que, pour autant, on doive fermer les yeux sur d'autres aspects plus consolants de la situation religieuse en France. On a déjà vu ce que le P. Sertillanges disait en 1921. Cinq ans plus tard, c'est Mgr Baudrillart, alors évêque d'Himeria, et membre de l'Académie française, qui fait un examen de conscience, lors de la *Semaine des Ecrivains catholiques,* ouverte le 6 décembre 1926. Il traite de la « *Renaissance catholique dans les lettres et de l'Antichristianisme* ». Et il constate deux choses, dans le monde intellectuel, qui sont les mêmes que celles que l'on constate dans la foule du grand public. Des deux côtés de la barricade, on marque des points.

« L'antichristianisme, dit-il, est en progrès, c'est malheureusement une réalité ; notre renaissance catholique, heureusement, l'est aussi, c'est une autre réalité ; dans des milieux différents, s'entend. »

De ce second point, qui l'intéresse principalement, il donne les preuves suivantes : 1° un critique des plus avertis, Albert Thibaudet, dans la *Nouvelle Revue française,* estimait qu'une place nouvelle était donnée alors dans les lettres, aux sentiments et aux problèmes religieux, et que cette place était celle qui avait été laissée vide par la politique. Les éditeurs abandonnaient les collections politiques, qui les ruinaient, et inauguraient des collections religieuses, dont, tous les jours, il se créait de nouvelles. C'était donc qu'ils trouvaient un public pour des livres de ce genre. Un autre critique, incrédule, J.-J. Brousson, ironisait, dans les *Nouvelles littéraires,* sur la « vogue » de saint Thomas. Dans le même article, il parlait d'une enquête *sur Dieu,* menée par les *Cahiers contemporains,* et dans laquelle tous les déposants, sauf un, répondaient respectueusement, gravement :

« Imaginez, remarquait-il, la même enquête avant la Guerre, il y a 15 ans. Au lieu de dissertations philosophiques, scientifiques, nous eussions eu des quolibets, la mousse de la piquette voltairienne. On nous eût resservi « le gentilhomme d'en haut » et autres pasquinades. La grosse Bertha aurait-elle tué l'ironie, l'anticléricalisme d'estaminet ? »

Autre indice probant : la floraison soudaine de l'hagiographie, l'intérêt porté aux biographies de François d'Assise ou de Thérèse d'Avila, le prodigieux succès de l'*Histoire d'une âme.*

« Et que dire, concluait Mgr Baudrillart, de cette non moins étonnante réapparition de Satan dans les lettres ? En une année ou deux, huit volumes ou pièces de théâtre, dont plusieurs ont fait quelque bruit dans le monde. »

C'était en 1925 que le *Roseau d'Or* de J. Maritain et H. Massis avait publié le roman de Georges Bernanos, devenu soudain célèbre : *Sous le Soleil de Satan.*

Il y avait donc, dès 1926, une renaissance du catholicisme dans les lettres. Des convertis tels que Paul Claudel, Henri Ghéon, Jacques Maritain, Georges Bernanos, Francis Jammes, et plusieurs autres illustraient désormais le catholicisme par leurs œuvres.

Quatre ans s'écoulent. Le 15 septembre 1930, Mgr Baudrillart donne une Conférence en Suisse, sous la présidence de Mgr Besson, évêque de Lausanne et Genève. De nouveau, il parle du *Catholicisme en France et les Elites intellectuelles.*

« Depuis 1890, dit-il, on annonce périodiquement que, suivant le mot du philosophe Ollé-Laprune, en France « *la génération nouvelle revient à Jésus-Christ* ». Et cependant l'œuvre de déchristianisation s'est poursuivie, a atteint son maximum d'intensité à la fin de 1905, et, somme toute, en dépit d'un incontestable apaisement la France ne paraît pas rechristianisée. »

Tel est le fait. Et pourtant, l'orateur n'hésite pas à parler d'une renaissance religieuse dans les élites intellectuelles.

« Mon opinion, dit-il, est que, bien que parfois mêlée d'éléments moins solides et un peu troubles, relevant de la politique ou d'un mysticisme frelaté, cette renaissance religieuse est réelle, sincère et profonde, de telle sorte que le catholicisme est aujourd'hui l'une des grandes forces de la France, notamment dans l'ordre intellectuel. »

Partant de là, il démontre que ce mouvement est sérieux et puissant.

« Ce qui caractérise le mouvement actuel, dit-il, par opposition au mouvement néo-chrétien de 1895, c'est qu'il comporte une adhésion intellectuelle et cordiale à la vérité révélée, à l'enseignement dogmatique et aux pratiques de l'Eglise catholique. Ainsi l'ont déclaré, avant la guerre, les hommes de lettres qui furent au nombre des principaux initiateurs de ce mouvement : Paul Claudel, Georges Dumesnil, Charles Péguy ; depuis, cette tendance s'est encore accentuée. »

Assurément l'influence des Universités catholiques, fondées depuis 1875, a commencé de se faire sentir. Ces Universités — auxquelles la légalité refusait le nom que nous leur donnons ici et qui est le leur — avaient des maîtres de tout premier ordre : Mgr d'Hulst, l'abbé de Broglie, Mgr Duchesne, Mgr Batiffol et d'autres. Dans les Universités de l'Etat, on pouvait signaler des maîtres non moins admirables, tels que Le Fur, à Paris, et G. Renard, à Nancy. Une élite ecclésiastique et laïque s'était formée. Et cela n'était pas seulement un mouvement de surface :

« A côté de l'adhésion intellectuelle, l'adhésion volontaire et cordiale ; le mysticisme vrai ; la fréquentation des Sacrements ; les retraites fermées ; les vocations ecclésiastiques et religieuses : autant de preuves... »

Et l'orateur indiquait les « résultats acquis » en ces termes :

« 1. — Dans l'ordre intellectuel : la *liquidation du scientisme ;* l'ébranlement de la sociologie positiviste et irréligieuse ; les positions nouvelles et plus modérées de la science dite indépendante, à l'égard de l'histoire des religions, des origines chrétiennes, du rôle de l'Eglise au cours des âges.

2. — Dans l'ordre de l'organisation de la jeunesse catholique d'abord, puis des catholiques en général : un *immense progrès* dont témoignent des manifestations publiques imposantes et efficaces.

3. — Dans l'ordre social et politique, beaucoup *moins de défiance dans le peuple* et *un incontestable changement d'attitude de la part des gouvernants.* »

Conclusion de cette Conférence :

« La tâche de la génération de 1830 fut de reconquérir à la foi les milieux intellectuels ; celle de la génération de 1930 sera de reconquérir les masses. Espérons et agissons ! »

Neuf ans s'écoulent encore. Nous voici à l'aube de 1939, qui sera l'année de la Guerre. Comme de coutume, la *Documentation catholique*, à laquelle nous avons emprunté la plupart des textes précédents, publie les lettres par lesquelles les évêques répondent aux vœux de leur clergé ou adressent leurs souhaits à leurs fidèles. Toutes donnent l'impression d'un renouveau catholique dans le pays. De plus en plus, les pouvoirs publics, en face d'un conflit mondial que tout fait craindre, et en opposition au nazisme païen d'une part et au communisme athée d'autre part, font appel aux « forces spirituelles ». Et ces forces, en France, sont, nul ne l'ignore, concentrées dans l'Eglise catholique.

Pour le cardinal Verdier, nous sommes donc arrivés à l'ère du redressement moral.

« Il importe, dit-il, que nous soyons à la hauteur de la situation. « La France, a-t-on dit, a trois belles choses qui la sauveront : le clergé, l'armée, la jeunesse qui monte. » Soyons fiers de l'espérance que nous sommes, et... répondons courageusement aux désirs et aux appels du pays. »

Dans le même sens, parlent les autres évêques, le cardinal Liénart à Lille, notamment qui constate :

« Le vieil anticléricalisme est devenu désuet ; l'Eglise n'est plus, comme jadis, un objet de mépris et de suspicion. »

Le cardinal Suhard, alors archevêque de Reims, proclame que le Chef de l'Eglise jouit d'une autorité grandissante dans le monde, et ajoute :

« Dans notre France en particulier, ses enseignements trouvent de plus en plus de crédit. Les positions prises par notre gouvernement sur les grands problèmes de l'heure s'harmonisent avec la pensée du Saint-Siège, et, tout récemment, le Pape confiait à S. Em. le cardinal Gerlier que la France était un des pays qui lui donnaient le plus de consolation ! » [10]

Nul ne pouvait prévoir à cette date les péripéties douloureuses et parfois atroces par lesquelles la France allait passer dans les années suivantes. Nous aurons à montrer, dans notre seconde partie, ce qu'il advint des espérances de restauration religieuse que l'on pouvait nourrir en 1939. Dès maintenant, il est évident que l'immense émotion provoquée par la mort du pape Pie XII et les premiers actes de son successeur, Jean XXIII, ce grand ami de la France, sont une preuve de l'importance toute nouvelle que les problèmes religieux ont prise dans les esprits qui sont soustraits à l'emprise du communisme matérialiste et athée et qui veulent vivre dans la liberté et la paix.

(*A suivre*). L. CRISTIANI.

[10] Voir tout cela dans *Doc. Cath.*, 1939-1940, p. 133 et s., sous le titre général : *Renouveau catholique en France.*

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Quels sont les Pères du Concile ?

Q. — Au sujet du futur Concile le P. Wenger écrit : « Les uns et les autres (évêques et fidèles) communient dans une même foi infaillible. Mais les premiers jouissent seuls du privilège de définir en concile, d'une manière infaillible, les articles de la foi. »

Ici, un problème qui se pose. Ne font partie de l'Eglise enseignante (au moins de droit divin) que les membres de la *hiérarchie instituée par le Christ lui-même* pour gouverner les fidèles sous l'autorité du pape : les évêques qui, placés à la tête d'un diocèse, le gouvernent « nomine proprio » — qui sont « évêques » dans la totalité du sens de ce mot, à la fois par le pouvoir d'ordre et par le pouvoir de juridiction — ceux que nous appelons « évêques résidentiels ».

Or ce n'est le cas ni des cardinaux de curie (à l'exception des cardinaux évêques) ; ni des abbés et prélats *nullius*, dont la juridiction n'est épiscopale que par une assimilation du droit canonique (nullement du point de vue théologique) ; encore moins de supérieurs des grands ordres, etc. Je ne vois pas comment, ne faisant pas partie de l'Eglise enseignante, ils peuvent jouir du privilège de l'infaillibilité dans la définition des articles de la foi. L'Eglise a-t-elle le pouvoir de leur communiquer ce charisme ? Ne serait-ce pas reconnaître qu'elle peut à son gré appeler n'importe quel membre de la hiérarchie d'ordre à siéger dans les rangs du magistère ?

R. — Ne pensez-vous pas qu'il y ait dans votre raisonnement quelque confusion ? — Il est bien certain que seuls les évêques qui sont appelés à gouverner des diocèses sont, *dispersés dans le monde*, les organes du magistère *ordinaire*, lorsqu'ils sont en communion de foi avec le pape. Et encore cette infaillibilité n'a pas pour sujet *chacun d'eux*, mais leur ensemble pris dans une unanimité *morale*. Remarquez toutefois que la manifestation d'une doctrine enseignée par le magistère ordinaire peut prendre d'autres formes que l'enseignement *exprès* habituellement communiqué par le pape et le corps des évêques dispersés dans tout l'univers. A cet enseignement, en effet, participent les auteurs spécialement approuvés par l'Eglise, comme les Pères, les docteurs de l'Eglise (même non évêques) et les théologiens, simples prêtres, dont elle approuve ou autorise l'enseignement d'une manière formelle ou simplement tacite. Cette constatation ne confère pas à ces théologiens une place dans l'Eglise enseignante ; mais leur doctrine, reconnue comme expression de la vérité catholique, est présentée ou acceptée comme telle par l'Eglise enseignante.

Dans un concile œcuménique, nous ne sommes plus en face du magistère ordinaire de l'Eglise, mais bien de son magistère *extraordinaire*. Pour faire partie de cette assemblée, organe du magistère infaillible, l'Eglise (can. 223, § 1) désigne les sujets suivants :

« Sont appelés au concile et y ont *voix délibérative* : 1. Les cardinaux, même non évêques ; 2. Les pa-

triarches, les primats, les archevêques, les évêques résidentiels, même non consacrés ; 3. Les abbés *nullius* et les prélats *nullius* ; 4. L'abbé primat, les abbés supérieurs des congrégations monastiques ; les supérieurs généraux des ordres exempts de prêtres, mais non ceux des autres ordres, à moins que la convocation n'exprime expressément le contraire.

Le § 2 concerne les évêques titulaires : convoqués, ils obtiennent eux aussi voix délibérative, à moins que la convocation n'exprime expressément le contraire.

Enfin le § 3 indique que « les théologiens et les canonistes qui peuvent être invités au concile n'y ont que voix consultative. »

Bien qu'individuellement ne faisant pas partie de l'Eglise enseignante, les non évêques, par le fait que le droit ecclésiastique leur accorde une place, avec voix délibérative, au concile œcuménique, deviennent membres du concile infaillible et, pris dans leur ensemble, ils participent à cette infaillibilité. Unis au pape et aux évêques, ils délibèrent valablement sur le dogme, il le promulguent, ils y souscrivent, et, dans l'accomplissement de leur fonction doctrinale, ils jouissent, *pour leur ensemble, mais non individuellement,* de l'infaillibilité du concile auquel ils prennent légitimement part.

Reprenons votre conclusion : « Je ne vois pas comment, dites-vous, ne faisant pas partie de l'Eglise enseignante, ils peuvent jouir du privilège de l'infaillibilité dans la définition des articles de foi ». — Je réponds : Exceptionnellement, par mandat de l'Eglise, il font partie du magistère *extraordinaire* de l'Eglise, et le privilège de l'infaillibilité ne les couvre nullement pris individuellement, mais il garantit simplement les définitions et décisions prises par l'unanimité morale ou la majorité des membres possédant voix délibérative.

« L'Eglise a-t-elle le pouvoir de leur communiquer le charisme de l'infaillibilité ? » — Nullement, l'infaillibilité appartient au concile comme tel et les membres du concile, individuellement considérés, ne sont pas infaillibles.

« L'Eglise ne pourrait-elle pas à son gré appeler n'importe quel membre de la hiérarchie d'ordre à siéger dans les rangs du magistère ? » — Réponse : du magistère ordinaire, non, sauf à sanctionner expressément ou implicitement les doctrines professées par ces docteurs ou théologiens ; — du magistère extraordinaire, oui, en principe, le canon 223, § 1 en témoigne ; mais à condition que le principe *monarchique* de l'Eglise soit conservé et qu'on ne tombe pas dans les aberrations du concile de Bâle ou du synode janséniste de Pistoie. Il est, de plus, d'une haute convenance qui touche à la nécessité que le clerc appelé à siéger au concile occupe déjà dans l'Eglise une place importante et possède une juridiction orientant son action vers le bien des âmes.

A. M.

LITURGIE

Notes rubricales

Q. — 1° En vertu de l'Indult Caprara, la solennité du Patron principal du lieu doit obligatoirement être transférée au dimanche qui suit le jour d'incidence. Mais si le dimanche qui suit l'incidence de la fête est un dimanche majeur de 1^{re} ou de 2^e classe les Messes de la solennité sont prohibées. Dans ce cas, on ajoute l'oraison de la solennité sous la même conclusion à l'oraison de la messe chantée, excepté aux fêtes primaires du Seigneur, doubles de 1^{re} classe dans l'Eglise universelle. (Stercky n° 463).

Or l'Ordo diocésain 1958 prescrit pour le 2^e Dimanche de l'Avent : « Ex præcepto : una Missa cantata de Patrono, 2^a or. dom. » Il se base sur une réponse de la Congrégation des Rites (Valence, n° 19 : « Les 2^e, 3^e, 4^e dimanches de l'Avent, on peut célébrer la messe chantée du St-Patron. L'indult Caprara demeure en vigueur. »). Mais le 16 juin 1956 la même Congrégation répondait : « Tous les dimanches de 1^{re} classe sont des fêtes primaires du Seigneur dans l'Eglise universelle. »

Tout cela semble contradictoire. Comment agir en fait ?

2° Les indults accordés pour la solennité de l'Immaculée Conception demeurent-ils en vigueur ?

3° Existe-t-il une codification des réponses données par la Congrégation des Rites depuis 1955 ?

R. — 1° Il est exact que l'indult Caprara demeure en vigueur (avec, toutefois, les restrictions imposées par des décrets plus récents), comme nous l'écrivions dans l'*Ami* en 1953, p. 460, article auquel nous vous demandons de vous référer (ad II ; l'article commence avec l'avant-dernière ligne de la 1^{re} colonne : ce qui précède doit être placé à la fin de la 2^e colonne). La solennité du patron, *en France*, est obligatoire et doit être renvoyée au dimanche suivant la fête, même s'il s'agit d'un dimanche double de deuxième classe (ce que ne permet pas le droit commun ; *Addit. in rub. Miss.*, tit. IV, n° 3).

Quid lorsque le dimanche qui suit la fête est un dimanche double de *première* classe (considéré comme fête *primaire* du Seigneur dans l'Eglise universelle, décret du 16 juin 1956, avec toutes les conséquences que comporte ce titre) ? Dans ce cas — et je suis d'accord avec vous — la solennité est supprimée purement et simplement, *salvo sapientioris judicio.* Mon opinion se base et sur le décret *Baionen.* (*Ami,* loc. cit.) et sur celui du 30 juillet 1957, ad 7 :

« Utrum... commemoratio missæ votivæ solemnis impeditæ (sub præcepto præscriptæ) sit facienda *in omnibus missis* (souligné par la S.R.C.) extra hebdomadam sanctam ?

RESP. : *Negative* ; omittitur in festis Domini primariis I classis Ecclesiæ universalis. »

Je ne connais pas la réponse à Valence à laquelle vous faites allusion. Le décret du 23 mars 1955 (tit. II, n° 4) précise que l'on peut dire la messe (sauf la conventuelle) d'une fête double de première classe *en occurrence* avec le 2^e, 3^e ou 4^e dimanche de l'Avent : il ne s'agit pas d'une solennité *renvoyée.*

2° Je ne crois pas que les indults permettant la solennité de l'Immaculée Conception (quand cette fête ne tombe pas un dimanche) demeurent en vigueur après le décret du 23 mars 1955 (cf. tit. I, n° 4), les dimanches de l'Avent étant tous désormais doubles de première classe (et, comme dit plus haut, assimilés aux fêtes primaires du Seigneur doubles de première classe dans l'Eglise universelle). Voici du reste le texte d'un décret (rendu à la demande des PP. du Saint-Esprit) qui me paraît probant :

« Ex indulto S. C. de Propaganda Fide diei 3 aprilis 1954 conceditur Missionibus et Diœcesibus Congregationi S. Spiritus concreditis facultas transferendi in dominicam sequentem festa S. Francisci Xaverii et Conceptionis Immaculatæ B.M.V. « dummodo non sit dominica I classis aut occurrat aliud festum I classis ». Quæritur jam : utrum post decretum generale de rubricis ad simpliciorem formam redigendis, tit. II, n. 3 et 4, hoc indultum vim suam retineat ?

Resp. : *Negative.* »

Si la fête ne peut plus être transférée au dimanche, à fortiori la solennité. A moins que de tels indults soient assimilés, pratiquement, à une concession telle que l'est l'indult Caprara ?

3° Hélas ! Cette codification serait pourtant nécessaire ; pour peu que dure la situation présente, elle deviendra inextricable...

Q. — L'*Ami* pourrait-il donner son avis sur cette question ?

Depuis quelque temps, des fabricants font de très beaux ornements liturgiques, mais ils sont en *laine* et d'une forme *nouvelle*.

Y a-t-il une obligation quelconque à proscrire ces ornements en laine et pourquoi ? et d'autre part la forme des ornements est-elle aussi réglementée ?

R. — 1. *Matière des vêtements sacrés.* — Tous les auteurs précisent que la chasuble, l'étole, le manipule, le voile du calice et la bourse, — et aussi la chape, le voile huméral, la dalmatique et la tunique — doivent être *en soie,* dans la discipline actuelle, ainsi qu'il ressort des rubriques du missel, du Cérémonial des Evêques et des décrets de la S. C. des Rites. On tolère cependant que la chaîne du tissu soit d'autre matière, « *attenta ecclesiarum paupertate* » (laine, coton ou fil : décret n° 3543). Mais les vêtements tout en laine, fil ou coton sont formellement prohibés (décrets 2769, ad 3 ; 3779, ad 1), ainsi que ceux en tissu de verre (2949).

Sont permis aussi le drap d'argent ou un tissu de soie blanche mêlée de fils d'argent (3646, ad 3), — et le drap d'or (3191, ad 4 ; 3646, ad 2). Mais ce doit être du *vrai* drap d'or, et non du tissu formé ou recouvert soit de fils de cuivre, soit de fils de soie jaune d'or (2704, ad 4 ; 2986, ad 5 ; 3191, ad 4).

Voici le texte qui concerne particulièrement la laine (3779, ad 1) :

« Num adhiberi possint sacra paramenta ex mera lana confecta, prohibendo tamen ne in posterum emantur ?

Resp. : *Negative.* »

Les vêtements sacrés en laine sont donc à proscrire parce que l'Eglise les interdit. Peu nous chaut de ce qui se pratiquait avant Charlemagne.

2. *Forme des vêtements sacrés.* — Par une déclaration du 20 août 1957, la S. C. des Rites laisse désormais aux Ordinaires le soin de décider de *l'emploi,* dans leurs diocèses respectifs, des vêtements à forme ample (improprement appelés « gothiques »), en usage *autrefois* dans l'Eglise (*paramenta... prisca concinnata forma*). La S. C. précise toutefois :

— 1° qu'ils ne peuvent permettre de s'écarter « *a probata disciplina* circa sacrarum vestium formam *temere atque inconsulte* »;

— 2° qu'ils doivent interdire « omni cura eas mutationes... quæ perturbationes producere et *fidelium animos in admirationem inducere possint* ».

Par cette déclaration, la S. C. des Rites n'entend donc pas que soient autorisées TOUTES les formes de vêtements liturgiques usitées autrefois dans l'Eglise, — et DÉFEND d'en introduire de *nouvelles.*

Q. — 1° Les fidèles peuvent-ils, à la messe lue, dire en latin, avec le célébrant, l'Introït, le Graduel, l'Offertoire, etc.

2° Pour les messes chantées, est-il obligatoire de chanter l'antienne de la communion au moment de la communion du prêtre ou des fidèles, ou bien est-il permis de la chanter tout de suite après, au moment des ablutions ?

R. — 1° Même aux messes lues, les fidèles ne peuvent pas dire en *latin,* ni en *français* à haute voix l'introït, etc., pendant que le célébrant dit ces prières en latin (décret du 3 sept. 1958, n° 14, *b, c,* 31). Les *oraisons* sont dites par le célébrant *au nom de l'assemblée :* celle-ci doit par conséquent s'unir silencieusement à la prière du prêtre.

Epître et Evangile peuvent être lus « *a quodam lectore, lingua vernacula, ad utilitatem fidelium* » (ibid., 14, *c*), mais non par toute l'assemblée. L'indult accordé à la France par lequel le prêtre peut répéter ces lectures en langue vulgaire est toujours en vigueur.

2° L'antienne de la communion doit normalement se chanter pendant la communion du prêtre. Mais si les fidèles s'approchent de la table sainte, elle se chantera pendant la distribution de la communion, en y ajoutant au besoin le psaume correspondant ainsi qu'il est précisé par le décret du 3 septembre dernier. Si l'antienne n'est pas tirée d'un psaume, on prendra un psaume en rapport avec la fête du jour, ou la communion (ibid., 27, *c*). Ceci n'est pas nouveau. Déjà, le missel (*Ritus servandus in celeb. Missæ,* tit. x, n° 9 in fine) précisait : « *Interim* (= quand on donne la communion, ainsi qu'il ressort du contexte) *a choro cantatur antiphona quæ dicitur communio.* »

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Gaétan BERNOVILLE. — 1. **Mère Saint-Jean-Baptiste** (Marie Saint-Frai) **et le Père Ribes, fondateurs de la Congrégation hospitalière-missionnaire des Filles de Notre-Dame des Douleurs.** — 240 p., 12 hors-texte (14×19,50), 750 f. — Paris, Grasset, 1958.

2. **Jean-Louis Peydessus, apôtre marial de la Bigorre** (1807-1882). — 238 p. (14×19), 960 f. — Paris, Grasset, 1958.

1. — Marie Saint-Frai est née à Tarbes en 1816, dans un foyer profondément chrétien, et dès son enfance elle témoigna d'un ardent amour pour les pauvres. Sur le point d'entrer chez les Filles de la Charité, elle fut contrainte de rester auprès de son père, maître tanneur, par suite de la mort de sa mère et de son frère. Mais elle ne renonça pas à son amour des pauvres : elle accueillit dans la maison paternelle des vieillards indigents et infirmes, et son père, malgré son âge et ses infirmités partageait sa propre chambre avec eux. Quand il mourut, en 1852, toute la maison (habitation familiale, ateliers, dépendances) fut transformée en un asile de vieillards au service desquels se consacra d'abord une généreuse enfant de 13 ans, puis peu à peu cinq auxiliaires entraînées par son exemple.

L'évêque et le clergé s'intéressent à l'œuvre, en particulier un professeur de dogme au Grand Séminaire, l'abbé Ribes, qui portait en lui la même vocation que Marie Saint-Frai. Il commencera par cumuler les fonctions de professeur et d'aumônier de l'œuvre, mais bientôt il se donnera à cette dernière en entier. En communion avec la jeune fille, il fait de ce petit noyau de femmes généreuses une Société religieuse pourvue d'un règlement, que Mgr Laurence, l'évêque des apparitions de Lourdes approuva : l'Institut des Filles de Notre-Dame des Douleurs était créé.

Très vite, la Congrégation se développa ; elle ouvrit des maisons dans la Bigorre, en Provence, dans l'Aude, en Corse et au Moyen-Orient. Entre toutes ces fondations, celle de l'Hôpital de Notre-Dame des Douleurs, à Lourdes, est mémorable : le terrain fut acheté en 1872, la première pierre bénite en 1874, mais en attendant son achèvement grâce aux aumônes des pèlerins, les vieillards de la région et les malades amenés par les pèlerinages, furent reçus dans le chalet Saint-Joseph « sur la rive droite du Gave, en amont du Pont Vieux » ; les premiers hospitalisés furent les malades du pèlerinage de Langres (p. 131).

Les fondateurs moururent, elle, en 1894, lui, en 1906, et depuis l'œuvre continue à se développer.

Merveilleuse histoire digne du talent de l'auteur et dont la lecture fera beaucoup de bien.

2. — Ce livre raconte la préhistoire de Lourdes ; « Garaison en est la préface obligée », déclarait le célèbre Capucin de Toulouse, le P. Marie-Antoine. Ce que nous voyons maintenant à Lourdes avait été, en effet, préfiguré et préparé à Garaison depuis le début du XVIe siècle.

A Garaison la Vierge Marie était apparue à une jeune bergère nommée Anglèse ; une foule de témoins assistait aux apparitions sans voir autre chose que les extases de la jeune fille. Marie avait demandé chapelle, pèlerinages et processions. Son appel fut magnifiquement entendu. La construction de la chapelle, l'organisation des manifestations populaires et du culte divin fut l'œuvre d'un ardent apôtre, Pierre Geoffroy, qui institua un groupe de chapelains pour lui succéder. Conversions et guérisons miraculeuses se multiplièrent jusqu'à ce qu'en 1792 tout soit détruit ou vendu à l'encan.

Mais en 1836, M. Laurence, le futur évêque de Lourdes, rachète l'ensemble du terrain et des ruines de N.-D. de Garaison. Il y envoie J.-L. Peydessus, qui avec quelques auxiliaires, multiplie les missions paroissiales dans la région et y fait naître une vigoureuse poussée de dévotion mariale dont Garaison est le centre. En 1848, ces chapelains-missionnaires se transforment en Congrégation religieuse dont le Père Peydessus est nommé supérieur, poste auquel il sera réélu jusqu'à sa mort (1882). Il fonde, à Garaison même, un collège de garçons, bientôt suivi d'un pensionnat pour jeunes filles. Il rassemble aussi un groupe de personnes pieuses qui deviendront des religieuses formées par lui et qui seront les « Religieuses de l'Immaculée Conception de Lourdes ».

L'année même des apparitions de Lourdes, 1858, Mgr Laurence fait appel au P. Peydessus pour organiser avec ses religieux, le service du pèlerinage mondial de Lourdes qu'il voit naître. Sans abandonner ses autres activités, le Père P. accepte cette charge nouvelle à laquelle tout l'avait préparé, lui et sa Congrégation. Quand il mourut, il laissait une véritable réputation de sainteté proclamée unanimement par les princes de l'Eglise et par le peuple chrétien le plus humble. Le procès de béatification commencé à Tarbes en 1948 et terminé en 1956, est actuellement en instance à Rome.

On lira dans le volume de G. Bernoville le récit détaillé des faits et gestes du héros principal ; on y verra comment le naïf frère Jean mendiait un peu partout pour fonder (avec l'appui du P. P.) un hospice pour vieillards. On y verra surtout par quelles épreuves dut passer le fondateur de tant d'œuvres, et les qualités de fermeté, de ténacité, de bonté, de confiance en Marie qui s'y manifestèrent.

On y lira aussi la triste histoire de la dissolution de la Congrégation et de la confiscation de ses biens en 1903 au cours de la persécution combiste, navrant épisode qui n'eut qu'un temps, puisque l'œuvre du P. Peydessus est ressuscitée à Lourdes depuis 1947.

G. Bernoville a donc eu raison de placer, en tête du titre de son livre, la formule « De N.-D. de Garaison à N.-D. de Lourdes » et de publier cet ouvrage au centenaire des illustres apparitions. Pour beaucoup de lecteurs, auxquels l'histoire religieuse de la Bigorre et celle des préparations providentielles des grands événements de Lourdes étaient inconnues, ce sera une véritable révélation.

N. B. — La revue *Sanctuaires et Pèlerinages* (10, rue François-Ier, Paris-8e), dans son nº 12, de décembre 1958, consacre toute une étude à « Garaison, préface de Lourdes » (p. 1-17).

IMPRIMATUR

Lingonis, die 17 martii 1959

G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant : C. GAILDRAUD

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)